

Sondage

La retraite: désir et réalité divergent

Interview

«Il faut commencer tôt à se constituer un patrimoine.»

Page 4

Attentes et réalité

Retraite anticipée: souhaitée, mais rarement planifiée.

Page 8

Planification de la retraite

En trois étapes vers la retraite désirée.

Page 12

Les personnes qui prennent leur retraite aujourd'hui ont en moyenne plus de 20 ans de retraite devant elles. Pour bénéficier de la plus grande liberté financière possible dans cette phase de la vie, il est essentiel de planifier à temps. Il s'agit d'acquérir des connaissances, d'examiner les attentes, de prendre des décisions et de mettre en place des mesures, et ce pas seulement à 65 ans.

Comment fonctionnent nos caisses de pension? Comment se constituer un patrimoine? Avec quels revenus et quelles dépenses puis-je compter à la retraite? Et comment organiser le passage de la vie professionnelle à cette nouvelle étape dans la vie? Il s'agit de questions qu'il faut se poser à temps.

Notre sondage montre cependant que le manque de connaissances et de planification est souvent un obstacle à la retraite souhaitée.

Contenu

Conclusions principales	3
Interview	4
Connaissances en prévoyance	5
Attentes et réalité	8
Efforts en termes de prévoyance	10
Planification de la retraite	12
Propriété du logement	13
Conclusion	14

Désir et réalité divergent.

Plus de $\frac{1}{3}$

des personnes interrogées ne savent pas qu'il n'est pas possible de verser ultérieurement les cotisations manquées dans le pilier 3a.

27%

des 50–59 ans ne savent pas que l'argent de leur caisse de pension fait partie de leur patrimoine personnel.

La moitié

de tous les achats de logements au cours des quatre dernières années ont été cofinancés par des prélèvements anticipés du 2^e et/ou du 3^e pilier.

**Seulement
20%**

des personnes de plus de 60 ans non retraitées sont bien préparées à la retraite.

56%

des personnes non retraitées interrogées souhaitent prendre leur retraite avant l'âge de référence. Cependant, à peine 18% d'entre elles ont des projets correspondants.

A propos du sondage

Pour ce sondage, n=1'535 personnes de la population suisse âgées de 18 à 79 ans ont été interrogées du 23 février au 5 mars 2024 au moyen d'un échantillonnage aléatoire stratifié issu du panel en ligne Intervista. La représentativité de l'échantillon peut être considérée comme élevée en raison de la qualité du panel, même si, comme pour tous les sondages en ligne, il existe un biais en faveur d'un niveau d'éducation plus élevé et d'une plus grande activité en ligne. Le niveau d'éducation plus élevé devrait notamment conduire à des valeurs plus élevées concernant les questions relatives aux revenus et au patrimoine. L'objectivité peut être considérée comme élevée, car les données ont été collectées au moyen d'un questionnaire standardisé et analysées statistiquement. Seules les différences significatives (niveau de confiance de 95%) sont indiquées dans le sondage. La méthodologie du sondage transversal se prête bien à l'obtention d'une image des connaissances, des attitudes et du ressenti de la population suisse. En revanche, il n'est pas possible de faire des déclarations causales.

«Il faut commencer tôt à se constituer un patrimoine.»

Pour pouvoir profiter un jour de sa retraite sans souci financier, il convient de planifier soigneusement ses finances, surtout en cas de grands changements dans sa vie, tels que des enfants, un divorce ou l'achat d'un logement. Sinon, on pourrait être désavantagé à la retraite, explique Jürg Portmann, expert en risques et en assurances à la ZHAW.

Selon le sondage, rares sont les personnes en Suisse qui sont bien préparées à la retraite, même si celle-ci est imminente. À quoi cela est-il dû?

Jürg Portmann: D'un côté, c'est compréhensible, nous avons suffisamment à faire dans la vie de tous les jours. D'un autre côté, il y a probablement aussi un manque de connaissances: nombreux sont ceux qui ignorent qu'ils peuvent améliorer eux-mêmes leur situation, par exemple en commençant tôt à se constituer un patrimoine et en prenant leurs responsabilités en matière de prévoyance. C'est surtout lors de grands changements dans la vie, comme la naissance d'un premier enfant, le travail à temps partiel, l'achat d'un logement ou un divorce, qu'il faut examiner de près les effets sur les finances et agir en conséquence.

De nombreuses personnes souhaitent prendre leur retraite avant 65 ans, mais ne le font pas. Cela vous surprend-il?

Non. De nombreuses personnes rêvent de prendre une retraite anticipée. Mais lorsqu'elles s'y intéressent, elles se rendent généralement compte que ce sera très compliqué financièrement. En effet, pendant ces années, on ne renonce pas seulement à son revenu: entre 58 et 65 ans, nous épargnons également environ un tiers des avoirs auprès de la caisse de pension. Ces valeurs patrimoniales sont supprimées proportionnellement en cas de retraite anticipée.

Les personnes interrogées encore actives s'attendent, en vue de leur retraite, à percevoir un revenu inférieur à celui que les rentiers actuels perçoivent effectivement. Est-ce pessimiste ou plutôt réaliste?

C'est difficile à dire. Mais il est vrai que les retraités d'aujourd'hui proviennent d'une époque où les choses allaient toujours en s'améliorant: l'accession à la propriété était plus abordable et les logements prenaient parfois beaucoup de valeur au fil du temps. En outre, les générations précédentes ont longtemps profité d'intérêts élevés et d'un taux de conversion plus important dans le 2^e pilier. Aujourd'hui, les prévisions sont moins bonnes.

Les hommes ont une vision plus positive de leur situation financière future que les femmes. A juste titre?

Cette confiance est tout à fait justifiée: les hommes qui prennent leur retraite aujourd'hui ont en moyenne une rente plus élevée que les femmes. Cela s'explique par le fait que, pour cette génération, le modèle traditionnel des rôles – le père travaille à plein temps, la mère s'occupe des tâches familiales – est encore plus répandu qu'aujourd'hui. J'espère que cet écart diminuera au cours des 20 prochaines années avec l'égalité des droits.



«Les retraités d'aujourd'hui sont issus d'une époque où la vie allait de mieux en mieux.»

Dr. Jürg Portmann

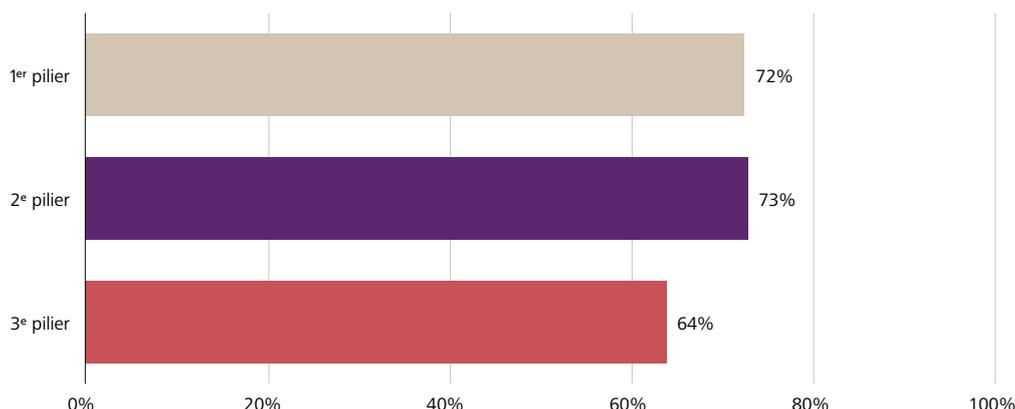
Professeur et co-directeur de l'Institut Risk & Insurance à la ZHAW School of Management and Law

Des lacunes plus importantes chez les jeunes.

Plus la retraite approche, mieux la population suisse est informée sur la prévoyance vieillesse. Cependant, il existe encore des lacunes en ce qui concerne des questions importantes. Il est donc plus difficile de prendre des décisions fondées en matière de prévoyance – en premier lieu pour les jeunes, mais aussi ponctuellement pour les personnes plus âgées.

Notoriété des contenus informatifs concernant les 3 piliers

Moyenne de connaissance des 3 piliers parmi la population suisse âgée de 18 à 79 ans



1^{er} pilier: manque de connaissances sur le début de l'obligation de cotiser

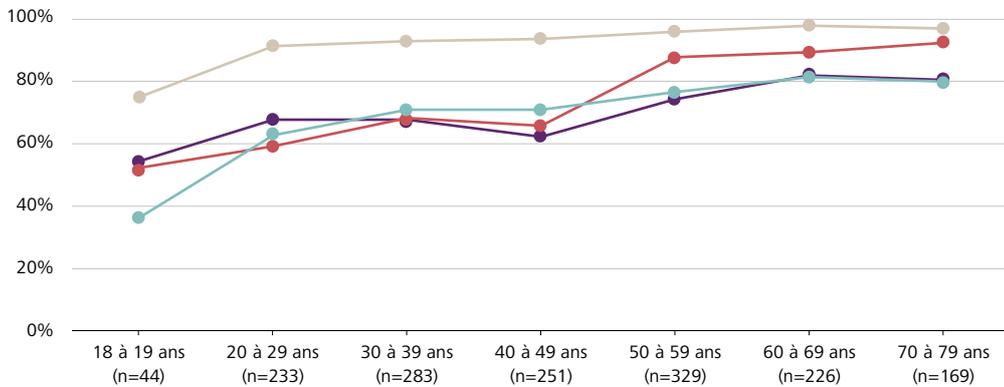
La grande majorité des personnes interrogées (94%) savent que l'AVS (1^{er} pilier) est financée via des déductions salariales. En revanche, elles ne savent pas quand commence l'obligation de cotiser: 34% des moins de 30 ans ne savent pas que les personnes sans activité lucrative, comme les étudiants, doivent également cotiser à l'AVS au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur 20^e anniversaire. L'importance du nombre d'années de cotisation pour le calcul ultérieur des rentes ou le fait que les cotisations manquantes ne peuvent être compensées que dans un délai de cinq ans sont encore moins connus. On risque ainsi d'avoir des lacunes de cotisation et, par conséquent, des réductions de rente à la retraite.

En outre, de très nombreuses personnes interrogées ne savent pas que la rente AVS est adaptée à l'inflation: seule la moitié des moins de 60 ans en sont conscients. Même à l'approche de la retraite ou pendant celle-ci, plus d'un quart des plus de 60 ans ignorent que la rente suit l'évolution des salaires et des prix.

Connaissances en prévoyance

Notoriété des contenus informatifs concernant le 1^{er} pilier

Notoriété d'une sélection de contenus informatifs concernant le 1^{er} pilier dans la classe d'âge concernée



- L'AVS est financée en grande partie par les cotisations des employé-e-s et des employeurs.
- L'obligation de cotiser débute le 1^{er} janvier suivant les 17 ans révolus pour les personnes exerçant une activité lucrative et le 1^{er} janvier suivant les 20 ans révolus pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative (formation).
- Lors du calcul de la rente de vieillesse, les années de cotisation (années durant lesquelles elles ont été versées à l'AVS) sont prises en compte. Les années sans versement entraînent une baisse de la rente (-2,27% par année de cotisation manquante).
- Les années de cotisation manquantes peuvent être compensées si certaines conditions sont respectées (par exemple: rattrapage rétroactif jusqu'à 5 ans max., poursuite de l'activité lucrative après l'âge de référence).

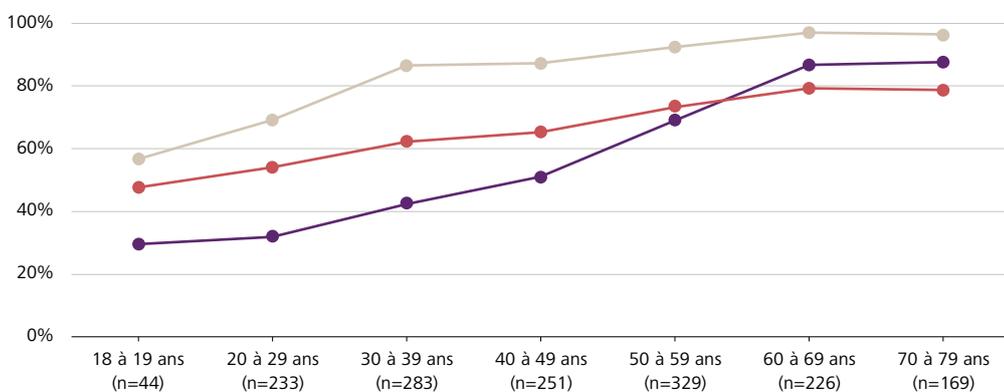
2^e pilier: peu de clarté dans le calcul des rentes

87% des personnes interrogées savent qu'elles peuvent percevoir les fonds de leur caisse de pension sous forme de rente ou de capital. Mais la majorité des moins de 40 ans ne savent pas comment se calcule exactement leur rente ni qu'elle n'est pas automatiquement adaptée au renchérissement. De même, près d'un tiers des personnes âgées de 50 à 59 ans ne connaissent pas la manière dont leur rente est calculée. En outre, 27% de ce groupe d'âge ne savent pas que l'argent auprès de la caisse de pension fait partie de leur propre patrimoine.

Ces connaissances sont importantes pour choisir entre une rente, un retrait du capital ou une forme mixte. Ce choix de grande portée doit être adapté au mieux à la situation individuelle, car il n'est pas possible de changer de décision par la suite. À l'approche de la retraite, la population suisse se penche donc de plus en plus sur la caisse de pension. Près de 90% des personnes de plus de 60 ans savent comment est calculée la rente. Près de 80% des personnes interrogées sont conscientes que l'argent auprès de leur caisse de pension fait partie de leur patrimoine personnel.

Notoriété des contenus informatifs concernant le 2^e pilier

Notoriété d'une sélection de contenus informatifs concernant le 2^e pilier dans la classe d'âge concernée



- L'avoir accumulé dans la caisse de pension peut être prélevé sous forme de rente ou de capital auprès de la plupart des caisses de pension.
- Le montant de la rente est fixé une seule et unique fois par le biais du taux de conversion et n'est généralement pas adapté par la suite (par ex. augmentation en cas d'inflation uniquement si les caisses de pension le font volontairement).
- Le patrimoine épargné dans la caisse de pension fait partie de son patrimoine personnel. Les cotisations mensuelles sont versées sur le compte de prévoyance personnel et ne sont pas des «coûts».

Connaissances en prévoyance

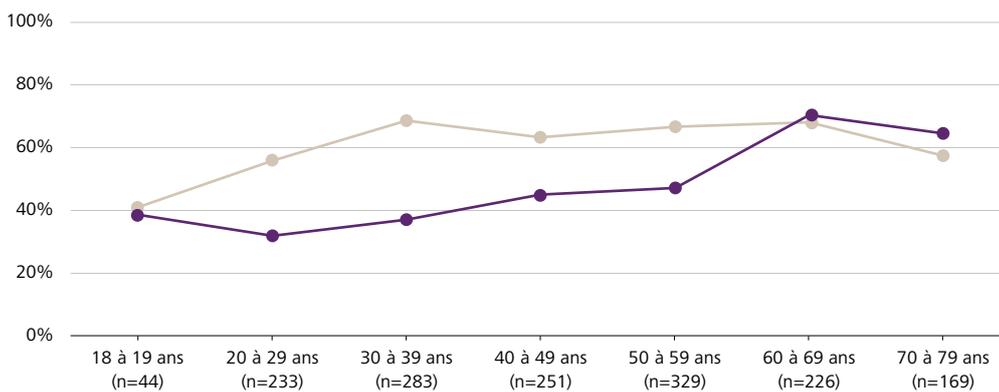
3^e pilier: peu de connaissances sur les possibilités de versement à la retraite

Les personnes participantes au sondage ont tendance à avoir le moins de connaissances sur le 3^e pilier, ce qui peut avoir pour conséquence de manquer des opportunités de se constituer un patrimoine. Par exemple, 47% des moins de 30 ans ne savent pas qu'ils ne peuvent pas rattraper les versements

manqués dans le 3^e pilier. Dans ce cas, ce n'est donc pas partie remise. 30% des personnes âgées de 60 à 69 ans ignorent en outre que si elles continuent à travailler au-delà de l'âge de la retraite, elles peuvent continuer à effectuer des versements dans le pilier 3a, et ainsi continuer à épargner de l'argent pour la retraite tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

Notoriété des contenus informatifs concernant le 3^e pilier

Notoriété d'une sélection de contenus informatifs concernant le 3^e pilier dans la classe d'âge concernée



— Les lacunes de cotisation, c'est-à-dire les cotisations qui n'ont pas été versées intégralement au cours des années précédentes, ne peuvent pas être comblées par des versements ultérieurs.

— En cas de poursuite de l'activité lucrative au-delà de l'âge de référence, il est possible de retarder la perception des fonds du pilier 3a jusqu'à la 70^e année tout en continuant de réaliser des versements fiscalement privilégiés dans le pilier 3a.

Retraite anticipée: souhaitée, mais rarement planifiée.

La majorité des rentiers actuels se portent bien financièrement. Les personnes encore actives sont toutefois moins confiantes en ce qui concerne leur retraite: elles s'attendent en effet à avoir un jour un âge de référence plus élevé et des revenus plus faibles. Le rêve d'une retraite anticipée n'est guère poursuivi.

Des perspectives différentes

Comment envisagez-vous votre situation financière une fois à la retraite? Les réponses à cette question diffèrent fortement. 37% des non-retraités estiment que leur argent suffira largement, voire très largement. 28% estiment que leurs finances seront garanties de la même manière à la retraite, mais ne pensent pas qu'il sera possible de faire d'importantes dépenses extraordinaires. 29% s'attendent à ne pas pouvoir financer leur vie à la retraite ou seulement au prix de grandes restrictions.

En outre, les hommes sont significativement plus nombreux que les femmes à estimer que leur situation future à la retraite sera bonne ou très bonne: 44% des hommes pensent pouvoir s'offrir plus souvent des dépenses extraordinaires à la retraite. A peine un tiers des femmes est de cet avis. 10% des hommes et 15% des femmes craignent sérieusement que leurs finances ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins une fois à la retraite.

Les perspectives étaient meilleures auparavant

Il ressort également du sondage que, d'une manière générale, les personnes interrogées estiment que leur situation une fois à la retraite sera plus mauvaise que la situation réelle des rentiers actuels. Ainsi, la plupart d'entre elles partent du principe qu'elles recevront environ 4'000 francs par mois des 1^{er} et 2^e piliers à la retraite, alors qu'en réalité, les rentiers interrogés touchent aujourd'hui en moyenne 4'900 francs par mois.

«Il est difficile de prédire si ce sentiment mitigé est justifié ou non», explique Andrea Klein, experte en prévoyance chez Raiffeisen. «Il est possible que la couverture médiatique qui a précédé la votation sur la 13^e rente AVS ait eu une influence négative sur la perception des personnes interrogées. Mais c'est toutefois un fait que les personnes qui ont pris leur retraite au cours des cinq dernières années sont moins bien loties financièrement que celles à la retraite depuis un

certain temps. Les raisons en sont, d'une part, les taux d'intérêt beaucoup plus bas aujourd'hui et, d'autre part, les taux de conversion que les caisses de pension ont déjà abaissés ces dernières années dans le cadre de leurs possibilités. Ceci dans le but de réduire la redistribution des personnes actives vers les bénéficiaires de rentes et de tenir ainsi compte de l'évolution démographique».



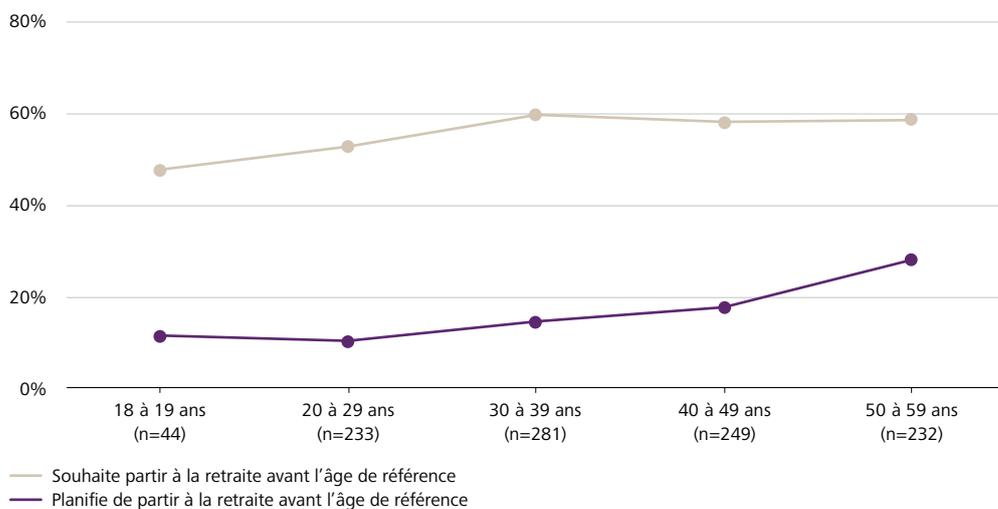
«Les non-retraités estiment que leur situation financière future est moins bonne que celle des rentiers actuels.»

Andrea Klein

Responsable du Centre spécialisé en Planification financière, Raiffeisen Suisse

Souhait et plan de retraite anticipée

Part de personnes ayant un plan concret ou souhaitant partir à la retraite avant l'âge de référence dans la classe d'âge concernée



Age de référence croissant

La majorité des moins de 40 ans pensent que l'âge de référence à leur départ à la retraite sera supérieur à 65 ans. 25% des 20 à 29 ans s'attendent à un âge de référence de plus de 70 ans. Le souhait d'une retraite anticipée est d'autant plus grand: ce sentiment est partagé par 57% des personnes interrogées âgées de 18 à 59 ans. Cependant, moins d'une personne interrogée sur cinq a effectivement planifié sa retraite anticipée. Il n'y a pas de différence entre les sexes en ce qui concerne les souhaits, mais les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à avoir des projets concrets.

Les dépenses ne diminuent guère avec l'âge

De nombreux actifs pensent que leurs dépenses diminueront une fois à la retraite. Ce n'est toutefois pas le cas: les coûts restent en général constants et se situent en moyenne autour de 4'000 francs par mois. Il est donc important de se pencher suffisamment tôt et de manière responsable sur le thème de la retraite, d'autant plus si l'on souhaite prendre une retraite anticipée. Sans planification précoce et sans constitution ciblée du patrimoine dans le 3^e pilier, il y a de fortes chances pour que cela reste un souhait.

Les plus de 60 ans sont également trop peu préparés à la retraite.

La population suisse a du retard en matière de planification de la retraite. Nombreuses sont les personnes qui abordent la question trop tard et pas assez concrètement. Même à l'approche de la retraite, rares sont celles qui sont vraiment bien préparées à cette nouvelle étape.

Les trois phases de la planification de la retraite

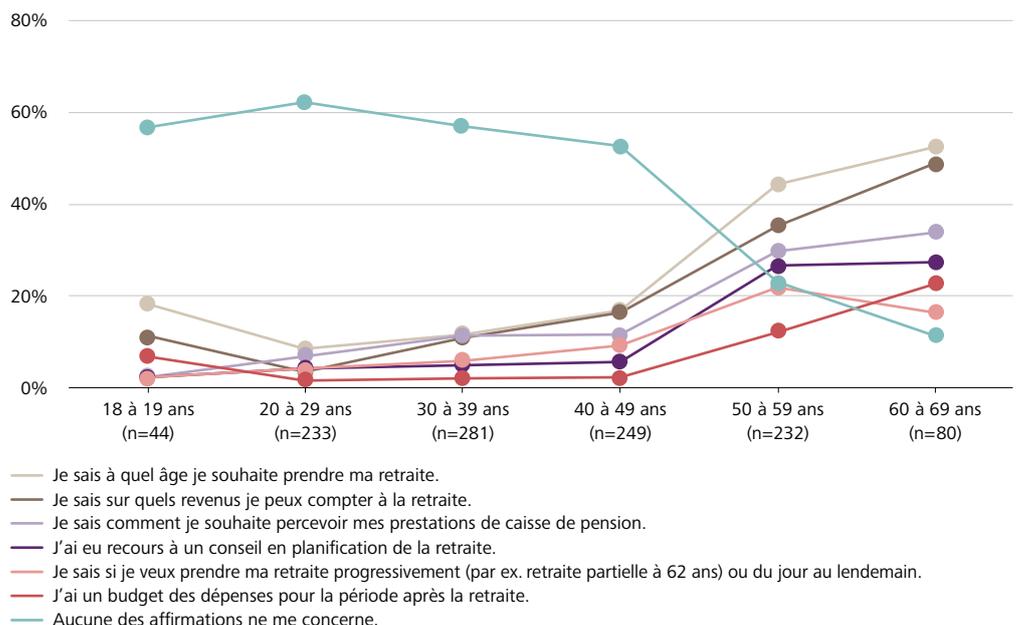
Les expertes et experts en prévoyance divisent grossièrement la planification de la retraite en trois phases: à partir de 45 ans les premières réflexions et les rêveries, à partir de 50 ans la phase de concrétisation et à partir de 60 ans la prise de décision. Si l'on compare cet idéal avec les efforts réels de la population suisse en matière de prévoyance, il ressort clairement que de nombreuses personnes interrogées ratent les phases 1 et 2. Elles ont tendance à aborder la question de la retraite trop tard et pas assez concrètement.

Un manque de préparation

A partir de 50 ans, la population commence à se préoccuper davantage de sa propre retraite. Toutefois, seule une minorité élabore des projets tangibles. A peine la moitié des personnes actives âgées de 50 à 59 ans savent quand elles souhaitent effectivement prendre leur retraite. A peine 22% ont déjà décidé si elles souhaitent quitter la vie professionnelle du jour au lendemain ou progressivement. Un bon quart des répondants ont tout de même eu recours à un conseil en planification de la retraite.

Préparation à la retraite

Part de personnes approuvant l'affirmation relative à la classe d'âge concernée





Même à l'approche de la retraite, rares sont les personnes qui sont vraiment bien préparées à cette nouvelle étape: près de la moitié des personnes actives de plus de 60 ans savent certes quand elles veulent prendre leur retraite, mais elles ne sont pas en mesure d'estimer les revenus dont elles disposeront. Elles sont même plus de 70% à ne pas connaître les dépenses prévues, alors qu'elles sont tout aussi importantes pour le budget. Seules 35% des personnes interrogées ont pris la décision de percevoir une rente ou un capital.

Prévoyance vieillesse: compte ou fonds?

Le compte est la forme de prévoyance la plus populaire dans le pilier 3a, tous âges confondus. Un renversement de tendance pourrait toutefois se dessiner. Alors que le compte est nettement le premier choix des plus de 40 ans, le compte et les titres sont presque à égalité chez les moins de 30 ans: 31% ont opté pour un compte, 26% (également) pour un fonds de prévoyance ou une autre solution de titres 3a.

Epargner à temps pour la retraite

La préparation d'une retraite adéquate se fait tout au long de la vie professionnelle et pas seulement au moment de la retraite. Les personnes qui souhaitent prendre leur retraite plus tôt ou qui veulent réaliser de grands projets lors de la troisième étape de leur vie doivent notamment épargner l'argent nécessaire à cet effet suffisamment tôt. C'est le cas de la majorité des personnes interrogées: entre 20 et 60 ans, elles mettent en moyenne un peu plus de 10% de leurs revenus de côté.

Pour les jeunes interrogés, les vacances, la voiture et des réserves pour les dépenses imprévues sont les raisons les plus souvent citées pour constituer des réserves. A partir de 30 ans, la prévoyance vieillesse est l'objectif d'épargne le plus important. Toutefois, tout le monde ne se préoccupe pas de se constituer un patrimoine pour la retraite: environ un tiers des personnes entre 40 et 60 ans déclarent ne pas épargner d'argent pour la prévoyance vieillesse. A peine 25% des personnes âgées de 50 à 59 ans mettent de l'argent de côté pour la retraite anticipée, alors que 60% d'entre elles souhaiteraient partir plus tôt à la retraite. Cela pourrait être l'une des raisons pour lesquelles le souhait de prendre une retraite anticipée est si rarement réalisé.

En trois étapes vers la retraite désirée.

En Suisse, de nombreuses personnes planifient leur retraite trop tard. Les expertes et experts en matière de prévoyance recommandent de se baser sur le calendrier suivant.

45 à 49 ans: rêver

Dans la première phase de la planification de la retraite, les rêves et les visions sont au centre des préoccupations. Il s'agit de définir les premiers souhaits pour la période après le départ à la retraite et de les comparer avec les possibilités financières. Aurai-je suffisamment d'argent pour maintenir mon niveau de vie habituel à la retraite? Pourrai-je même permettre de prendre une retraite anticipée? Ce sont des questions que vous devriez vous poser à ce stade.

Il faut déjà poser les premiers jalons pour la retraite souhaitée 15 à 20 ans avant celle-ci: vérifiez par exemple si vous avez des lacunes dans votre caisse de pension. Exploitez le montant maximal annuel du pilier 3a. Commencez en outre au plus tard maintenant à verser votre prévoyance privée sur plusieurs comptes. Vous pourrez alors percevoir les avoirs de manière échelonnée par la suite et ainsi économiser davantage d'impôts.

50 à 59 ans: concrétiser

Dans la deuxième phase, la planification de la retraite devient plus concrète. Vous devriez maintenant déterminer quand vous souhaitez prendre votre retraite et comment vous souhaitez organiser la transition entre la vie active et la retraite: d'un jour à l'autre ou plutôt étape par étape? Réfléchissez également à la question de savoir si votre logement actuel répondra encore à vos besoins lorsque vous serez âgé.

Si vous avez découvert des lacunes dans votre prévoyance professionnelle au cours de la première phase, c'est le bon moment pour les combler en effectuant des rachats dans votre caisse de pension. En outre, occupez-vous du prélèvement de vos capitaux de prévoyance: coordonnez les retraits du 2^e et du 3^e pilier afin de minimiser la charge fiscale. Cela vaut tout particulièrement pour les couples mariés, car leurs retraits sont additionnés pour la période fiscale correspondante. Et, en ce qui concerne la prévoyance professionnelle, réfléchissez déjà aux conséquences qu'aurait pour vous le versement d'une rente ou le retrait du capital.

60 à 65 ans: décider

Au cours de la troisième phase, vous passez à l'acte. Vous devez maintenant vous décider de manière contraignante pour une rente, un capital ou une forme mixte. Sur cette base, vous pouvez planifier vos finances en détail: quand est-ce que je perçois quels capitaux? Quels sont mes revenus et mes dépenses? De quoi ai-je besoin dès aujourd'hui? Et quelle part de mon patrimoine puis-je encore investir pendant un certain temps?

Ce que l'on a tendance à oublier: la rente AVS ne vous est pas versée automatiquement, vous devez vous inscrire. Faites également un plan de ce que vous souhaitez faire après le départ à la retraite. En planifiant des cours, des voyages, des projets ou du bénévolat, vous aurez ainsi des occupations après votre vie professionnelle.



Financement du logement à usage propre: sans 2^e ou 3^e pilier, c'est souvent mission impossible.

Les capitaux de prévoyance sont de plus en plus importants pour l'accession à la propriété. Près de la moitié des personnes qui ont acheté ou construit une maison ou un appartement au cours des quatre dernières années ont utilisé pour cela des capitaux du 2^e et/ou du 3^e pilier.

Celui qui possède un logement en propriété y reste

Toute personne qui a acheté une maison ou un appartement en propriété y reste généralement jusqu'à un âge avancé. Le sondage montre qu'un logement est majoritairement acheté, construit ou hérité entre 30 et 59 ans. Jusqu'à la tranche d'âge des 50 à 59 ans, la part des propriétaires augmente fortement, jusqu'à 58%. Au cours des 20 prochaines années, cette part n'augmentera que légèrement. Entre 70 et 79 ans, près des deux tiers des personnes interrogées sont propriétaires de leur logement. Seuls 10% de cet âge déclarent avoir été propriétaires de leur logement, c'est-à-dire avoir quitté entre-temps leur maison ou leur appartement en propriété.

Les personnes entre 30 et 39 ans épargnent pour leur logement

Le désir de posséder son propre logement se manifeste très tôt: 27% des 20 à 29 ans déclarent épargner en vue d'acquérir un logement. Chez les 30 à 39 ans, ce chiffre atteint même 42%. Ensuite, leur part diminue à nouveau, probablement parce qu'à cet âge, beaucoup ont déjà réalisé leur rêve d'accéder à la propriété.

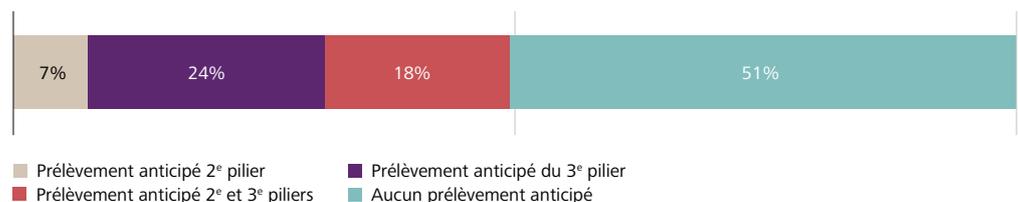
Importance croissante des capitaux de prévoyance

L'utilisation de l'épargne libre constitue une possibilité pour acheter un logement à usage propre. Une autre est le prélèvement anticipé d'avoirs de la prévoyance privée et/ou professionnelle. Cette dernière est très utilisée: un quart des propriétaires actuels a en effet retiré de l'argent du 2^e pilier pour acheter leur maison ou leur appartement, 18% ont (également) utilisé de l'argent du 3^e pilier. Dans le groupe de ceux qui ont acheté un logement au cours des quatre dernières années, 49% ont financé leur rêve d'accéder à la propriété par un prélèvement anticipé. À l'inverse, cela signifie qu'aujourd'hui, plus que la moitié des achats de biens immobiliers se fait sans prélèvement anticipé du 2^e ou du 3^e pilier.

Parmi les personnes interrogées qui ont acheté leur logement actuel avant la fin des années 1990, environ trois quarts ont renoncé à des prélèvements anticipés. Toutefois, la possibilité de financer son logement par des capitaux de prévoyance est encore relativement récente. Il est possible d'utiliser les avoirs du 3^e pilier pour l'achat d'un logement depuis 1990, ceux du 2^e pilier depuis 1995.

Versement anticipé des capitaux de prévoyance

Part de personnes ayant bénéficié d'un versement anticipé du 2^e et/ou du 3^e pilier pour l'achat d'un logement en propriété entre 2020 et 2023



Pour pouvoir profiter de sa retraite sans souci financier, il faut des connaissances, une planification et une constitution du patrimoine ciblée.

Notre sondage montre qu'il est nécessaire d'agir dans ces trois domaines, tous groupes d'âge confondus.

Il est vrai qu'avec l'âge, les Suisses sont de mieux en mieux informés en matière de prévoyance. Mais poser les jalons de la retraite souhaitée ne commence pas seulement au cours des dernières années de carrière, mais bien plus tôt.

Toute personne qui cotise suffisamment tôt au 3^e pilier et qui constitue activement son patrimoine crée une bonne base pour une liberté financière à l'avenir. En effet, ces deux éléments augmentent la marge de manœuvre pour la planification de la retraite, qui commence idéalement à 45 ans. Ainsi, il reste suffisamment de temps pour concilier la retraite avec les préférences personnelles afin que les souhaits de chacun deviennent réalité.

Plus d'informations
sur la retraite sur
[raiffeisen.ch/
planification-de-
la-retraite](http://raiffeisen.ch/planification-de-la-retraite)

Editeur

Raiffeisen Suisse
Centre de compétences en gestion
patrimoniale et en prévoyance
Raiffeisenplatz
9001 St-Gall
finanzplanung@raiffeisen.ch

Conseil

Contactez votre conseiller en prévoyance
ou votre Banque Raiffeisen locale:
raiffeisen.ch/web/ma+banque+locale

Aussi disponible en ligne

Vous trouverez cette publication
également sur:
raiffeisen.ch/publications-prevoyance

Mentions légales

Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis. Pour le contenu du présent document, Raiffeisen Suisse société coopérative («Raiffeisen Suisse») s'appuie notamment sur des études, et c'est pourquoi le document doit être interprété en lien avec ces études. Ces dernières sont mises à la disposition du destinataire sur demande, si et dans la mesure où cela est permis.

Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Ce document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSFIn. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple les prospectus [de base], le contrat de fonds, la feuille d'information de base [FIB]/Key Information Document [KID], les rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall ou sur raiffeisen.ch. Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Les performances indiquées se basent sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer les évolutions présentes ou futures.

Le présent document contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le [rapport de gestion du Groupe Raiffeisen](#).

Raiffeisen Suisse ainsi que les Banques Raiffeisen font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne sauraient par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen Suisse au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen Suisse n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen Suisse.